

EDITION DE MIDI

TEMPERATURE

TORONTO, 28, 1 h. a. m.—La dépression considérable hier dans la région des lacs, s'est dirigée au-delà des côtes de l'Atlantique. Le temps est beau maintenant dans Ontario et l'est du Canada avec basse température.

CANADA

Visite accordée—Elections municipales de Sorel—L'imprimerie du gouvernement

MONTREAL, 28.—M. Gaspard Drolet, député, est mort hier matin des suites de la grippe.

Le Dr Rinfret a eu une rechute et il est en danger de mort.

Un bien triste accident est arrivé à Sainte-Anne de Beauport samedi soir.

Mme Cyrille Paré, de cette paroisse, accompagnée de sa fille, était venue à Québec samedi pour faire des achats. Elles prirent samedi soir le train du chemin de fer Québec-Montmorency et Charlevoix pour retourner à leur demeure.

Comme elles allaient débarquer, le train se mit en mouvement et Mme Paré tomba sur la plateforme sans connaissance, et Mlle Paré roula de son côté du haut en bas du terre-plein. On s'empressa de courir au secours de la malheureuse jeune fille qui s'était évanouie.

Mme Paré a repris ses sens un quart d'heure après sa chute, mais hier soir la jeune fille n'avait pas encore recouvré sa connaissance.

On croit que cet accident est dû au retard que ces dames auraient mis à débarquer leurs paquets de marchandises, et que le conducteur croyant tous les passagers descendus aurait fait partir le train.

On croit que cet accident est dû au retard que ces dames auraient mis à débarquer leurs paquets de marchandises, et que le conducteur croyant tous les passagers descendus aurait fait partir le train.

On croit que cet accident est dû au retard que ces dames auraient mis à débarquer leurs paquets de marchandises, et que le conducteur croyant tous les passagers descendus aurait fait partir le train.

On croit que cet accident est dû au retard que ces dames auraient mis à débarquer leurs paquets de marchandises, et que le conducteur croyant tous les passagers descendus aurait fait partir le train.

On croit que cet accident est dû au retard que ces dames auraient mis à débarquer leurs paquets de marchandises, et que le conducteur croyant tous les passagers descendus aurait fait partir le train.

On croit que cet accident est dû au retard que ces dames auraient mis à débarquer leurs paquets de marchandises, et que le conducteur croyant tous les passagers descendus aurait fait partir le train.

On croit que cet accident est dû au retard que ces dames auraient mis à débarquer leurs paquets de marchandises, et que le conducteur croyant tous les passagers descendus aurait fait partir le train.

On croit que cet accident est dû au retard que ces dames auraient mis à débarquer leurs paquets de marchandises, et que le conducteur croyant tous les passagers descendus aurait fait partir le train.

On croit que cet accident est dû au retard que ces dames auraient mis à débarquer leurs paquets de marchandises, et que le conducteur croyant tous les passagers descendus aurait fait partir le train.

On croit que cet accident est dû au retard que ces dames auraient mis à débarquer leurs paquets de marchandises, et que le conducteur croyant tous les passagers descendus aurait fait partir le train.

On croit que cet accident est dû au retard que ces dames auraient mis à débarquer leurs paquets de marchandises, et que le conducteur croyant tous les passagers descendus aurait fait partir le train.

On croit que cet accident est dû au retard que ces dames auraient mis à débarquer leurs paquets de marchandises, et que le conducteur croyant tous les passagers descendus aurait fait partir le train.

On croit que cet accident est dû au retard que ces dames auraient mis à débarquer leurs paquets de marchandises, et que le conducteur croyant tous les passagers descendus aurait fait partir le train.

On croit que cet accident est dû au retard que ces dames auraient mis à débarquer leurs paquets de marchandises, et que le conducteur croyant tous les passagers descendus aurait fait partir le train.

On croit que cet accident est dû au retard que ces dames auraient mis à débarquer leurs paquets de marchandises, et que le conducteur croyant tous les passagers descendus aurait fait partir le train.

On croit que cet accident est dû au retard que ces dames auraient mis à débarquer leurs paquets de marchandises, et que le conducteur croyant tous les passagers descendus aurait fait partir le train.

On croit que cet accident est dû au retard que ces dames auraient mis à débarquer leurs paquets de marchandises, et que le conducteur croyant tous les passagers descendus aurait fait partir le train.

On croit que cet accident est dû au retard que ces dames auraient mis à débarquer leurs paquets de marchandises, et que le conducteur croyant tous les passagers descendus aurait fait partir le train.

On croit que cet accident est dû au retard que ces dames auraient mis à débarquer leurs paquets de marchandises, et que le conducteur croyant tous les passagers descendus aurait fait partir le train.

On croit que cet accident est dû au retard que ces dames auraient mis à débarquer leurs paquets de marchandises, et que le conducteur croyant tous les passagers descendus aurait fait partir le train.

On croit que cet accident est dû au retard que ces dames auraient mis à débarquer leurs paquets de marchandises, et que le conducteur croyant tous les passagers descendus aurait fait partir le train.

On croit que cet accident est dû au retard que ces dames auraient mis à débarquer leurs paquets de marchandises, et que le conducteur croyant tous les passagers descendus aurait fait partir le train.

On croit que cet accident est dû au retard que ces dames auraient mis à débarquer leurs paquets de marchandises, et que le conducteur croyant tous les passagers descendus aurait fait partir le train.

On croit que cet accident est dû au retard que ces dames auraient mis à débarquer leurs paquets de marchandises, et que le conducteur croyant tous les passagers descendus aurait fait partir le train.

On croit que cet accident est dû au retard que ces dames auraient mis à débarquer leurs paquets de marchandises, et que le conducteur croyant tous les passagers descendus aurait fait partir le train.

On croit que cet accident est dû au retard que ces dames auraient mis à débarquer leurs paquets de marchandises, et que le conducteur croyant tous les passagers descendus aurait fait partir le train.

On croit que cet accident est dû au retard que ces dames auraient mis à débarquer leurs paquets de marchandises, et que le conducteur croyant tous les passagers descendus aurait fait partir le train.

On croit que cet accident est dû au retard que ces dames auraient mis à débarquer leurs paquets de marchandises, et que le conducteur croyant tous les passagers descendus aurait fait partir le train.

On croit que cet accident est dû au retard que ces dames auraient mis à débarquer leurs paquets de marchandises, et que le conducteur croyant tous les passagers descendus aurait fait partir le train.

On croit que cet accident est dû au retard que ces dames auraient mis à débarquer leurs paquets de marchandises, et que le conducteur croyant tous les passagers descendus aurait fait partir le train.

On croit que cet accident est dû au retard que ces dames auraient mis à débarquer leurs paquets de marchandises, et que le conducteur croyant tous les passagers descendus aurait fait partir le train.

On croit que cet accident est dû au retard que ces dames auraient mis à débarquer leurs paquets de marchandises, et que le conducteur croyant tous les passagers descendus aurait fait partir le train.

On croit que cet accident est dû au retard que ces dames auraient mis à débarquer leurs paquets de marchandises, et que le conducteur croyant tous les passagers descendus aurait fait partir le train.

On croit que cet accident est dû au retard que ces dames auraient mis à débarquer leurs paquets de marchandises, et que le conducteur croyant tous les passagers descendus aurait fait partir le train.

On croit que cet accident est dû au retard que ces dames auraient mis à débarquer leurs paquets de marchandises, et que le conducteur croyant tous les passagers descendus aurait fait partir le train.

On croit que cet accident est dû au retard que ces dames auraient mis à débarquer leurs paquets de marchandises, et que le conducteur croyant tous les passagers descendus aurait fait partir le train.

On croit que cet accident est dû au retard que ces dames auraient mis à débarquer leurs paquets de marchandises, et que le conducteur croyant tous les passagers descendus aurait fait partir le train.

FÉMINILE ACCIDENT

Samedi, un serre-freins du nom de Laroche, du village du Coteau, s'est fait écraser par une locomotive à la gare de Saint-Polycarpe, sur la ligne du Canada Atlantique, au moment où il remplissait ses fonctions d'aiguilleur à cet endroit. Son corps a été atrocement mutilé.

UN NOUVEAU CÂBLE SOUS-MARIN

Le projet de la pose d'un câble sous-marin à travers l'Atlantique, par une compagnie canadienne, est favorable à l'adoption d'une politique antisémitique tandis que M. Naquet et d'autres sont opposés à la chose et menacent de se retirer du groupe dans le cas où la proposition n'est pas approuvée. Le comité se réunira mercredi pour discuter la politique à suivre et prendre une décision.

BOULANGER PROVOQUÉ EN DÉLIT

M. Martineau, le député de Paris qu'on a si vertement malmené dans une réunion boulangère, a envoyé ses témoins au général Boulangier qui est, dit-il, la seule personne qui ait donné l'assurance de la compagnie des mauvais traitements et des insultes dont il a été victime. Les témoins sont chargés d'exiger une garantie contre l'intervention de la police dans le cas où la proposition serait faite dans l'île de Jersey.

UN GROS EMPRUNT

Il est rumored que le gouvernement va faire un emprunt de \$200,000,000.

LES HÉRITIERS DE LA TERRE

Le capitaine anglais "Loch Maidan", le capitaine Andrew, allant de Piragua à Hambourg, est venu à la côte à Calcutta, Hollande. Trente hommes de l'équipage ont été précipités par le choc, par dessus bord. Deux hommes seulement ont réussi à se sauver.

TRISTE FIN D'UNE ORGIE

Saint-Jean, N. B., 28.—Charles O'Neil, un jeune homme de cette ville qui, depuis une semaine au moins, était dans un état d'ivresse presque continu, fut arrêté dimanche matin par la police et emmené dans un poste. Le chirurgien de la police, M. Berryman, l'ayant examiné, s'aperçut qu'il était atteint d'une inflammation de pommelle et ordonna son transport à l'hôpital. O'Neil fut enveloppé dans une couverture et placé dans une voiture qui le transporta à cet établissement; mais il mourut avant d'y arriver.

PIRE QUE LE CHOLÉRA

St-Petersbourg, 28.—Des lettres d'Astrabad annoncent que le choléra persan est ravagé dans une maladie intestinale d'une gravité exceptionnelle. On a enregistré trois mille décès. A Novin Meshed, il y a eu dix décès par jour. On ignore la nature de la maladie.

COMME L'ONSET DE LA PERSE A ÉTÉ RAVAGÉ EN AUTOMNE PAR LE CHOLÉRA, ET COMME DES MILLIERS DE PERSONNES SONT MORTES, ON A DÉCIDÉ DE POSER QUELQUES UNES D'ÉPARGES, EN VUE DE LA NÉCESSITÉ DE FAIRE DES DÉPENSES POUR LA DÉFENSE DE LA PÉNINSULE.

LE 38ÈME ANNIVERSAIRE DE GUILLELAUME

Berlin, 28.—Hier était le 38e anniversaire de la naissance de l'empereur Guillaume. Ce dernier a reçu un certain nombre de princes, de généraux et autres officiers supérieurs qui étaient venus au palais pour le féliciter.

UN DRÔLE DE MARIAGE

Vienna, 28.—La comtesse Soroia, bien connue dans la haute société, et qui avait causé une sensation dans la capitale par son mariage avec un certain nombre de princes, de généraux et autres officiers supérieurs qui étaient venus au palais pour le féliciter.

AVIS.—M. E. R. Gareau, agent d'immeubles, 57 rue Saint-Gabriel, se charge de la location des maisons, et de la location des loyers. Attention particulière donnée à cette branche.

LES DRAMES DE LA MER

Vingt-trois jours dans un canot. Un naufrage digne de prendre place dans la nomenclature des naufrages célèbres, s'est produit dernièrement dans les parages de l'océan. Un correspondant d'Australie en donne l'événement récent que l'on va lire :

« Un trois-mâts anglais était parti de Sydney chargé de charbon, pour San Francisco. Le capitaine avait fait le voyage plusieurs fois, quoique ce fût son premier commandement. Quelques semaines après son départ, le navire échoua sur un récif qui entoure l'île Starbuck. Le navire fut complètement désemparé, et il ne pouvait être question de l'abandonner à l'épave. Les naufrageurs mirent les embarcations à l'eau et se dirigèrent vers l'île Starbuck.

« Les trois canots tournèrent valnement vers l'île Starbuck. Ils ne valaient point de passe. La nuit tombait, les hommes étaient las de manœuvrer les avirons; ils essayèrent de se réfugier près du navire sombré, espérant avoir plus de chance au lever du jour. Mais quand le matin se leva, les trois embarcations étaient en pleine mer et séparées les unes des autres. Le capitaine avait fait le voyage plusieurs fois, quoique ce fût son premier commandement. Quelques semaines après son départ, le navire échoua sur un récif qui entoure l'île Starbuck.

« Le canot qui montait le capitaine avait huit hommes en plus. Les vivres étaient limités, ceux du canot qui restèrent au dernier moment pensèrent les hanta sans trêve : manger! Heureusement des plus abondantes les désaltèrent et remplirent les bibles de fer blanches. « On arriva à la dernière boîte de conserves. Les matelots sombres, l'esprit égaré, défilèrent sous les rayons brûlants du soleil et les tortures de la faim toujours croissante et plus cruelle. L'un d'eux, soldat de l'armée du salut, avait longtemps soutenu le courage de ses camarades par ses exhortations et ses prières; il les avait entraînés à chanter avec lui; mais lui aussi, abattu comme les autres, perdit la tête.

« Chaque jour, le capitaine servait la ration; malgré les clamours, il avait maintenu cette portion exigüe. Il voyait des yeux furtifs se glisser vers lui, chargés de haine et de menace. Il n'osait plus se lever au sommeil, obsédé qu'il était de visions de vampires altérés de sang et de chair fraîche. Sa résolution était prise; à la première agression, il faisait chavirer le canot; mieux valait périr tous ensemble que de préserver quelques uns au moyen de chair humaine.

« Enfin, un matin écarlate, « Terre! » et ce n'était pas un mirage. La terre était là proche et verdoyante. Le courage leur revint, ils se trouvèrent la force de manœuvrer pour éviter le récif et vers quatre heures du matin, ils abordèrent à l'île Wallis. En vingt-trois jours, avec un canot, ils avaient parcouru une distance de 1,800 milles.

« Les indigènes arrivèrent, et en bons Samaritains s'empressèrent

EUROPE

BOULANGER PROVOQUÉ EN DÉLIT. M. Martineau, le député de Paris qu'on a si vertement malmené dans une réunion boulangère, a envoyé ses témoins au général Boulangier qui est, dit-il, la seule personne qui ait donné l'assurance de la compagnie des mauvais traitements et des insultes dont il a été victime.

UN GROS EMPRUNT. Il est rumored que le gouvernement va faire un emprunt de \$200,000,000.

LES HÉRITIERS DE LA TERRE. Le capitaine anglais "Loch Maidan", le capitaine Andrew, allant de Piragua à Hambourg, est venu à la côte à Calcutta, Hollande.

TRISTE FIN D'UNE ORGIE. Saint-Jean, N. B., 28.—Charles O'Neil, un jeune homme de cette ville qui, depuis une semaine au moins, était dans un état d'ivresse presque continu, fut arrêté dimanche matin par la police et emmené dans un poste.

PIRE QUE LE CHOLÉRA. St-Petersbourg, 28.—Des lettres d'Astrabad annoncent que le choléra persan est ravagé dans une maladie intestinale d'une gravité exceptionnelle.

COMME L'ONSET DE LA PERSE A ÉTÉ RAVAGÉ EN AUTOMNE PAR LE CHOLÉRA, ET COMME DES MILLIERS DE PERSONNES SONT MORTES, ON A DÉCIDÉ DE POSER QUELQUES UNES D'ÉPARGES, EN VUE DE LA NÉCESSITÉ DE FAIRE DES DÉPENSES POUR LA DÉFENSE DE LA PÉNINSULE.

LE 38ÈME ANNIVERSAIRE DE GUILLELAUME. Berlin, 28.—Hier était le 38e anniversaire de la naissance de l'empereur Guillaume.

UN DRÔLE DE MARIAGE. Vienna, 28.—La comtesse Soroia, bien connue dans la haute société, et qui avait causé une sensation dans la capitale par son mariage avec un certain nombre de princes, de généraux et autres officiers supérieurs qui étaient venus au palais pour le féliciter.

AVIS.—M. E. R. Gareau, agent d'immeubles, 57 rue Saint-Gabriel, se charge de la location des maisons, et de la location des loyers.

LES DRAMES DE LA MER. Vingt-trois jours dans un canot. Un naufrage digne de prendre place dans la nomenclature des naufrages célèbres, s'est produit dernièrement dans les parages de l'océan.

« Un trois-mâts anglais était parti de Sydney chargé de charbon, pour San Francisco. Le capitaine avait fait le voyage plusieurs fois, quoique ce fût son premier commandement. Quelques semaines après son départ, le navire échoua sur un récif qui entoure l'île Starbuck.

« Les trois canots tournèrent valnement vers l'île Starbuck. Ils ne valaient point de passe. La nuit tombait, les hommes étaient las de manœuvrer les avirons; ils essayèrent de se réfugier près du navire sombré, espérant avoir plus de chance au lever du jour.

« Le canot qui montait le capitaine avait huit hommes en plus. Les vivres étaient limités, ceux du canot qui restèrent au dernier moment pensèrent les hanta sans trêve : manger! Heureusement des plus abondantes les désaltèrent et remplirent les bibles de fer blanches.

« On arriva à la dernière boîte de conserves. Les matelots sombres, l'esprit égaré, défilèrent sous les rayons brûlants du soleil et les tortures de la faim toujours croissante et plus cruelle.

« Chaque jour, le capitaine servait la ration; malgré les clamours, il avait maintenu cette portion exigüe. Il voyait des yeux furtifs se glisser vers lui, chargés de haine et de menace.

« Enfin, un matin écarlate, « Terre! » et ce n'était pas un mirage. La terre était là proche et verdoyante. Le courage leur revint, ils se trouvèrent la force de manœuvrer pour éviter le récif et vers quatre heures du matin, ils abordèrent à l'île Wallis.

« Les indigènes arrivèrent, et en bons Samaritains s'empressèrent

Confiseurs.

J. WALKER CONFISEUR 52 Rue Bonsecours, Montréal.

Plombiers.

AIME DESNOYERS 410 RUE CRAIG

Un jeune homme du nom de William Ferguson a été arrêté, hier, dans la cour de police par le chef de police de Sainte-Cunégonde et le constable Beauvois.

Un homme du nom de William Ferguson a été arrêté, hier, dans la cour de police par le chef de police de Sainte-Cunégonde et le constable Beauvois.

Un homme du nom de William Ferguson a été arrêté, hier, dans la cour de police par le chef de police de Sainte-Cunégonde et le constable Beauvois.

Un homme du nom de William Ferguson a été arrêté, hier, dans la cour de police par le chef de police de Sainte-Cunégonde et le constable Beauvois.

Un homme du nom de William Ferguson a été arrêté, hier, dans la cour de police par le chef de police de Sainte-Cunégonde et le constable Beauvois.

Un homme du nom de William Ferguson a été arrêté, hier, dans la cour de police par le chef de police de Sainte-Cunégonde et le constable Beauvois.

Un homme du nom de William Ferguson a été arrêté, hier, dans la cour de police par le chef de police de Sainte-Cunégonde et le constable Beauvois.

Un homme du nom de William Ferguson a été arrêté, hier, dans la cour de police par le chef de police de Sainte-Cunégonde et le constable Beauvois.

Un homme du nom de William Ferguson a été arrêté, hier, dans la cour de police par le chef de police de Sainte-Cunégonde et le constable Beauvois.

Un homme du nom de William Ferguson a été arrêté, hier, dans la cour de police par le chef de police de Sainte-Cunégonde et le constable Beauvois.

Un homme du nom de William Ferguson a été arrêté, hier, dans la cour de police par le chef de police de Sainte-Cunégonde et le constable Beauvois.

Un homme du nom de William Ferguson a été arrêté, hier, dans la cour de police par le chef de police de Sainte-Cunégonde et le constable Beauvois.

Un homme du nom de William Ferguson a été arrêté, hier, dans la cour de police par le chef de police de Sainte-Cunégonde et le constable Beauvois.

Un homme du nom de William Ferguson a été arrêté, hier, dans la cour de police par le chef de police de Sainte-Cunégonde et le constable Beauvois.

Un homme du nom de William Ferguson a été arrêté, hier, dans la cour de police par le chef de police de Sainte-Cunégonde et le constable Beauvois.

Un homme du nom de William Ferguson a été arrêté, hier, dans la cour de police par le chef de police de Sainte-Cunégonde et le constable Beauvois.

Un homme du nom de William Ferguson a été arrêté, hier, dans la cour de police par le chef de police de Sainte-Cunégonde et le constable Beauvois.

Un homme du nom de William Ferguson a été arrêté, hier, dans la cour de police par le chef de police de Sainte-Cunégonde et le constable Beauvois.

Un homme du nom de William Ferguson a été arrêté, hier, dans la cour de police par le chef de police de Sainte-Cunégonde et le constable Beauvois.

Un homme du nom de William Ferguson a été arrêté, hier, dans la cour de police par le chef de police de Sainte-Cunégonde et le constable Beauvois.

Un homme du nom de William Ferguson a été arrêté, hier, dans la cour de police par le chef de police de Sainte-Cunégonde et le constable Beauvois.

Un homme du nom de William Ferguson a été arrêté, hier, dans la cour de police par le chef de police de Sainte-Cunégonde et le constable Beauvois.

Un homme du nom de William Ferguson a été arrêté, hier, dans la cour de police par le chef de police de Sainte-Cunégonde et le constable Beauvois.

Un homme du nom de William Ferguson a été arrêté, hier, dans la cour de police par le chef de police de Sainte-Cunégonde et le constable Beauvois.

Un homme du nom de William Ferguson a été arrêté, hier, dans la cour de police par le chef de police de Sainte-Cunégonde et le constable Beauvois.

Un homme du nom de William Ferguson a été arrêté, hier, dans la cour de police par le chef de police de Sainte-Cunégonde et le constable Beauvois.

Un homme du nom de William Ferguson a été arrêté, hier, dans la cour de police par le chef de police de Sainte-Cunégonde et le constable Beauvois.

Un homme du nom de William Ferguson a été arrêté, hier, dans la cour de police par le chef de police de Sainte-Cunégonde et le constable Beauvois.

Un homme du nom de William Ferguson a été arrêté, hier, dans la cour de police par le chef de police de Sainte-Cunégonde et le constable Beauvois.

Confiseurs.

J. WALKER CONFISEUR 52 Rue Bonsecours, Montréal.

Plombiers.

AIME DESNOYERS 410 RUE CRAIG

Un jeune homme du nom de William Ferguson a été arrêté, hier, dans la cour de police par le chef de police de Sainte-Cunégonde et le constable Beauvois.

Un homme du nom de William Ferguson a été arrêté, hier, dans la cour de police par le chef de police de Sainte-Cunégonde et le constable Beauvois.

Un homme du nom de William Ferguson a été arrêté, hier, dans la cour de police par le chef de police de Sainte-Cunégonde et le constable Beauvois.

Un homme du nom de William Ferguson a été arrêté, hier, dans la cour de police par le chef de police de Sainte-Cunégonde et le constable Beauvois.

Un homme du nom de William Ferguson a été arrêté, hier, dans la cour de police par le chef de police de Sainte-Cunégonde et le constable Beauvois.

Un homme du nom de William Ferguson a été arrêté, hier, dans la cour de police par le chef de police de Sainte-Cunégonde et le constable Beauvois.

Un homme du nom de William Ferguson a été arrêté, hier, dans la cour de police par le chef de police de Sainte-Cunégonde et le constable Beauvois.

Un homme du nom de William Ferguson a été arrêté, hier, dans la cour de police par le chef de police de Sainte-Cunégonde et le constable Beauvois.

Un homme du nom de William Ferguson a été arrêté, hier, dans la cour de police par le chef de police de Sainte-Cunégonde et le constable Beauvois.

Un homme du nom de William Ferguson a été arrêté, hier, dans la cour de police par le chef de police de Sainte-Cunégonde et le constable Beauvois.

Un homme du nom de William Ferguson a été arrêté, hier, dans la cour de police par le chef de police de Sainte-Cunégonde et le constable Beauvois.

Un homme du nom de William Ferguson a été arrêté, hier, dans la cour de police par le chef de police de Sainte-Cunégonde et le constable Beauvois.

Un homme du nom de William Ferguson a été arrêté, hier, dans la cour de police par le chef de police de Sainte-Cunégonde et le constable Beauvois.

Un homme du nom de William Ferguson a été arrêté, hier, dans la cour de police par le chef de police de Sainte-Cunégonde et le constable Beauvois.

Un homme du nom de William Ferguson a été arrêté, hier, dans la cour de police par le chef de police de Sainte-Cunégonde et le constable Beauvois.

Un homme du nom de William Ferguson a été arrêté, hier, dans la cour de police par le chef de police de Sainte-Cunégonde et le constable Beauvois.

Un homme du nom de William Ferguson a été arrêté, hier, dans la cour de police par le chef de police de Sainte-Cunégonde et le constable Beauvois.

Un homme du nom de William Ferguson a été arrêté, hier, dans la cour de police par le chef de police de Sainte-Cunégonde et le constable Beauvois.

Un homme du nom de William Ferguson a été arrêté, hier, dans la cour de police par le chef de police de Sainte-Cunégonde et le constable Beauvois.

Un homme du nom de William Ferguson a été arrêté, hier, dans la cour de police par le chef de police de Sainte-Cunégonde et le constable Beauvois.

Un homme du nom de William Ferguson a été arrêté, hier, dans la cour de police par le chef de police de Sainte-Cunégonde et le constable Beauvois.

Un homme du nom de William Ferguson a été arrêté, hier, dans la cour de police par le chef de police de Sainte-Cunégonde et le constable Beauvois.

Un homme du nom de William Ferguson a été arrêté, hier, dans la cour de police par le chef de police de Sainte-Cunégonde et le constable Beauvois.

Un homme du nom de William Ferguson a été arrêté, hier, dans la cour de police par le chef de police de Sainte-Cunégonde et le constable Beauvois.

Un homme du nom de William Ferguson a été arrêté, hier, dans la cour de police par le chef de police de Sainte-Cunégonde et le constable Beauvois.

Un homme du nom de William Ferguson a été arrêté, hier, dans la cour de police par le chef de police de Sainte-Cunégonde et le constable Beauvois.

Un homme du nom de William Ferguson a été arrêté, hier, dans la cour de police par le chef de police de Sainte-Cunégonde et le constable Beauvois.

Un homme du nom de William Ferguson a été arrêté, hier, dans la cour de police par le chef de police de Sainte-Cunégonde et le constable Beauvois.

Un homme du nom de William Ferguson a été arrêté, hier, dans la cour de police par le chef de police de Sainte-Cunégonde et le constable Beauvois.

Confiseurs.

J. WALKER CONFISEUR 52 Rue Bonsecours, Montréal.

Plombiers.

AIME DESNOYERS 410 RUE CRAIG

LA PRESSE

T. BERTHIAUME, Editeur, No 13 rue St-Jacques. Circulation de 'La Presse' Quotidienne MOYENNE ACTUELLE PAR JOUR 16,188

MONTREAL, 28 JANVIER 1890

JANVIER 28 1890 P. L. N. 2. A 3 h 22 minutes du soir.

L'hon. Geo. Foster contredit la nouvelle que la compagnie Allan a obtenu le contrat pour le transfert des malles océaniques.

Il a été décidé de ne point nommer, pendant cette session, de remplaçant à M. Wilson, l'ancien greffier en loi de la chambre des Communes.

M. Casgrain, député de l'Islet à la chambre des Communes, prétend que l'indépendance de la députation n'est pas assez sauvegardée et il se propose de modifier la formule du serment que prêtent les députés.

L'hon. M. Duhamel est un peu mieux de l'indisposition qu'il a eue jusqu'à ce jour. Il pourra probablement assister aux séances de l'Assemblée Législative aujourd'hui ou demain.

Par la mort de l'honorable M. Rodier, trois divisions électorales se trouvent vacantes au Sénat: Mills-Iles, Shawinigan et de Salaberry. La succession de l'honorable Dr Fortin ayant été confiée à un Anglais, l'honorable M. Drummond, il est entendu que les trois titulaires seront des Canadiens-français.

M. Edmond Laroze, convalescent, mais incapable d'aller prendre son siège de député pour cette session, se console en écrivant dans la Patrie des articles sur la législation qui s'élabore actuellement au sein de la législature.

Il faut prouver, dans ses appréciations, de la même indépendance qu'il distinguait l'année dernière.

L'industrie des soieries a pris depuis une vingtaine d'années un tel développement aux Etats-Unis qu'elle consume aujourd'hui six millions de livres de soie brute. Mais les Etats-Un' ne produisent pas de soie brute, ou du moins n'en produisent qu'une quantité insignifiante.

Il est question dans le moment d'élever des vers à soie, aux Etats-Unis, afin de doter l'Amérique d'une industrie nouvelle.

Le rédacteur du Mail se défend de ne pas s'être comparé devant le comité du sénat américain, mais il reste acquis qu'il a eu des entrevues avec M. Blaine, secrétaire d'Etat, les sénateurs Hoar, Dolph, Hale, etc., et qu'il leur a indiqué les meilleurs moyens à prendre pour annexer le Canada aux Etats-Unis.

Le Mail a joué gros jeu. Malheureusement pour lui, il semble avoir perdu la partie, et il ne serait pas étonnant qu'il mourût de sa trahison.

Le Mail poursuit l'Espagne pour libelle parce que les derniers articles du grand journal conservateur accusant le Mail et son rédacteur en chef, M. Farrar, de trahison, d'avoir cherché à vendre et à livrer le pays aux Américains. Si l'affaire est poussée jusqu'au bout, ce sera certainement un procès retentissant.

Le rapport du bureau du commerce de Montréal vient d'être publié. D'après ce rapport intéressant à plus d'un titre, le commerce de l'année ne saurait être compté comme ayant été prospère pour le Canada, bien qu'il ait eu certains faits consolants. Le montant collectif du passif des faillites, tout en excédant de près de 20,000,000 celui de l'année précédente, est de 11,300,000, ce qui est de 1878. Cependant, tenant compte de l'augmentation dans le nombre des marchands et des manufacturiers du rant les dix dernières années, on en arrive à un résultat fort encourageant. Ainsi pendant qu'en 1878 un marchand ou industriel faillissait sur 29, on voit que le résultat actuel est loin d'être le même parce que, tous les jours dans ces dix dernières années, l'augmentation dans le nombre des industriels et des marchands a augmenté de 40 pour cent.

L'augmentation, l'an dernier, dans les nouvelles faillites, était limitée aux provinces d'Ontario, de Québec et du Manitoba, et était surtout due à la pauvreté de la récolte dans l'Ontario en 1888 et au rendement peu considérable des céréales dans les provinces d'Ontario, Québec et Manitoba ; à cela il faut ajouter les bas prix obtenus pour le grain et la diminution dans la demande de la part des Etats-Unis pour l'orge du Canada, diminution causée par des changements dans le commerce.

Le bureau de commerce demande une législation en matière de faillites avec instance dans les intérêts du commerce. Il demande aussi qu'il soit accordé plus de facilités et de commodités pour les immigrants et une réorganisation de la chambre de commerce de la Puisse.

IMPRESSIONS DE VOYAGE

Stoke Centre, 7 janvier 1890. Avant de passer à la description de l'Esplanade des Invalides je crois devoir répéter un oubli et mentionner spécialement la série de sculptures exposée par la maison Antoinette Frilli de Florence, Italie. Citons entre autres: L'Amour près au Fiel, la Bergère, la Curieuse, Mon bon vieux vin de Chianti, la Femme voilée, admirable de délicatesse et dont les traits expressifs apparaissent à travers les plis gracieux d'un voile de marbre que l'on prendrait pour un tissu de givre filé; la petite fille qui pleure son oiseau mort. J'ai vu plus tard le plaisir de visiter, à Florence même, l'immense atelier de la maison Frilli, située 27 de Vossi, où sont employés 200 artistes sculpteurs et où j'ai revu plusieurs des statues qui avaient figuré à l'exposition. Citons aussi les intéressantes terres cuites colorées de MM. Ettori et Cesare Casciapuoti de la Guida Pontilpe, de Naples, ainsi que les beaux albâtres et les marbres de la maison Banzanti et Fils.

En quittant la boulangerie hollandaise, nous trouvons à droite, l'Exposition des postes et télégraphes, puis le Palais de la Guerre. Le bâtiment principal, d'une longueur de 150 mètres sur 22 mètres de largeur avec ses trois portes monumentales et ses grands portails d'entrée moyennement érudite, à pont-levé, flanqués de deux tours, présente un aspect imposant.

Cette exposition comprend : 1) Les produits, objets et matériaux réglementaires, exposés par le département de la guerre ; 2) Les produits, objets et matériaux se rapportant à l'art militaire proposés par les commerçants, industriels, inventeurs, pour être mis en usage dans les armées françaises ; 3) Les objets, produits et matériaux en usage dans les armées étrangères. On y remarque entre autres choses un canon monstre après lequel d'énormes pièces d'artillerie de gros calibres semblent des joncs d'enfants. Dans une allée du bâtiment central, exposition de tous les uniformes de l'armée française depuis Louis XIV jusqu'à nos jours, tous portés par des mannequins disposés par groupes comme sur un champ de bataille.

Chaque arme, chaque service présente, dans une salle spéciale, une série de modèles reconstituant l'histoire de ses armes, de ses costumes, et plus généralement de tout le matériel successivement employé depuis la création de l'arme ou du service. C'est l'exposition des sciences militaires à la fois rétrospectives et internationales.

Vient ensuite l'intéressante exposition d'économie sociale et le panorama le "Tout Paris" que je n'ai pas eu le temps de visiter.

Le Palais de l'Hygiène construit par M. Girault, architecte, se compose de deux pavillons dont l'un contient toutes les eaux minérales connues; l'autre divers systèmes de chauffage et de ventilation hygiéniques.

Un peu plus loin, toujours dans la division de l'Esplanade des Invalides, nous trouvons la reproduction complète de tout un village de l'Archipel Indien, avec ses habitants, ses maisons construites en bambou, ses terrasses ou restaurants indigènes, son gamelan ou café-concert. 54 indigènes représentent toutes les professions exercées à Java étaient partis avant mon arrivée de sorte qu'il n'y eut de nous que deux visiteurs les habitants deséertes.

Nous voyons ensuite le Palais des colonies Françaises surmonté d'une ornation en céramiques ou couleurs les plus vives et les plus variées. Ce palais contient les divers produits du sol et de l'industrie des colonies. Derrière, se trouvent les cafés, théâtres, concerts, jeux indigènes. On y a réuni les différentes expositions partielles de chaque groupe colonial, étalant les richesses de ces magnifiques pays : Antilles, Indo-Chine, Nouvelle Calédonie; ou au moins figurent les divers types d'habitants, échantillons de la végétation, des indigènes représentés les mœurs de ces différentes contrées. Nous avons d'abord un village sénégalais avec la tour de Saldi et un blockhaus; un village Pahouin (Japon) un village Alloupe (Congo), un village Tahitien, puis un groupe de casses canaques entourant la demeure d'un chef et formant un village à côté de la demeure d'un concessionnaire.

L'Inde fournit la pagode hindoue d'Angkor, avec l'allée du Sphinx qui y mène. Les Antilles sont représentées par une maison créée à un étage avec sa véranda et ses comptoirs de dégustation. Puis nous voyons le palais cochinchinois dont on admire la crête en faïence ainsi que les peintures extérieures. La façade en est décorée de poteries et de sculptures algériennes dont les sujets sont empruntés à la religion bouddhiste.

Le bâtiment principal du village tonkinois est un restaurant, grand pavillon se composant d'une vaste construction aux toits pointus, comprenant deux salles, l'une destinée à la mode de l'Annam. Elles sont réunies par deux galeries qui forment une cour carée dans laquelle s'élève un petit temple renfermant le dieu Bouddha, un dieu qui n'est pas beau, soit dit en passant; au fond, grande serre où sont réunies toutes les plantes provenant de ces contrées. La porte principale de la façade est la reproduction

exacte de la pagode de Quan-Yan, près d'Haiphong.

Moyennant deux francs chacun, et un léger pourboire à l'ouvreur, nous allons, mon compagnon et moi, nous faire écorcher les oreilles au théâtre annamite. Nous y trouvons un acteur admirablement peinturé, la figure presque complètement couverte d'une immense mosaïque de crin, les pieds chaussés de brodequins à semelle en feutre de deux pouces d'épaisseur, aux bouts retrousqués jusqu'à mi-jambe. Au bruit des fagotets, du tam-tam, des gongs et autres instruments de musique, il se recueille pendant deux minutes.

Il est assis, ne remue pas un doigt; pas un muscle de sa figure ne bouge, puis tout à coup il fait entendre un cri qui ressemble au gémissement d'un esclave mal traité travaillé à la tâche. Nouveaux recueils et nouveau cri. Les musiciens continuent à taper et à souffler ferme, puis l'acteur s'en va sans dire bonjour au monde. Il est remplacé par un autre qui recommence le même manège toujours accompagné par une musique aussi infernale qu'annamite. Nous n'en pouvons plus et nous allons chercher la paix au milieu du brouhaha de l'exposition.

Voici maintenant le palais tunisien composé d'un grand pavillon de deux étages à toit carré pyramidal qui est la reproduction du tombeau de Sidi-Ben-Arroun, une des curiosités architecturales de Tunis. Le portique, les trois arcades, rappelle l'entrée du palais du bey qu'on appelle le Bardo; le bâtiment à terrasse reproduit la belle arcade du Souk-el-Bey de Tunis. Les trois autres côtés renferment diverses autres échantillons architecturaux du pays; puis il y a des souks, boutiques, des restaurants, des cafés et des kiosques, où les artisans indigènes, les orfèvres, les damasquiers, armuriers, brodeurs, tourneurs, etc., travaillent les yeux du public.

J'ai assisté au concert tunisien où j'ai vu danser plusieurs bayadères aussi laides que la musique qui les accompagnait. Elles portaient le veston et le pantalon bouffant avec des anneaux métalliques à la cheville du pied. Leurs contorsions grotesques, mais bêtes, n'ont rien de bien médisant. Une seule se troussait avec une certaine aisance et celle-là était une négresse du plus beau noir d'ébène. Décidément, je n'ai pas le sens artistique assez développé pour apprécier toutes les délicatesses de l'art scénique oriental.

Je suis sorti du concert tunisien aussi assourdi et aussi peu enthousiasmé que lorsque j'avais fait devant les cris de pitinée des magots annamites.

Je me suis payé le luxe d'une collation au coucou qu'un arabe préparait et vendait en plein air. Cela m'a procuré la conviction que l'art culinaire est plus avancé en Afrique que l'art musical, du moins si l'on juge par le répertoire des artistes du concert tunisien.

Le palais d'Algérie se compose d'un porche monumental d'une douzaine de colonnes de vingt-deux mètres de hauteur, fait sur le modèle de la mosquée du Sidi-Abder-Balhan, d'Alger. Cette façade regarde la Seine. Sur l'avenue, une petite galerie mauresque, complétée par des kiosques où sont installés divers artisans et industriels algériens. Autour du palais: un café restaurant avec des danseuses et des chanteuses indigènes qui m'exécutent de l'avoir pas assisté à leur représentation; une rue d'Alger, formée par les boutiques des fabricants d'étoffes, de tapis, d'étranges, d'armes, de nattes, de bijoux, de chaussures, une maison kabyle, une manouba arabe, etc.

En outre des palais de l'Espagne, du Portugal et de l'Alimentation, dont les fondations plongent dans la Seine, mais dont l'étage supérieur est au niveau du quai on rencontre successivement sur la berge de la rive gauche du fleuve, entre l'Esplanade des Invalides et le Champ de Mars: le pavillon de la bathonothérapie affecté aux appareils balnéatoires et hydrothérapiques qui n'auraient pu être exhibés en mouvement dans le palais des Arts-Libéraux; le pavillon des Chambres de commerce; et les pavillons de l'ostréiculture et de la pisciculture où l'on trouve des parcs à huîtres, alimentés d'eau de mer, tout le matériel de l'élevage des poissons, des mollusques, des sangsues, etc.

Le panorama de la compagnie transatlantique occupe un bâtiment polygonal à l'extérieur duquel s'étalent sur les murs d'immenses cartes géographiques indiquant le tracé des itinéraires et les principaux ports d'escale des paquebots de la compagnie. Je n'ai pas eu le temps de visiter l'intérieur.

Un pavillon de dimensions considérables, mais d'une silhouette légère et mouvementée, occupe la presque totalité du large bas-port construit récemment en amont du pont d'Iéna; ce pavillon renferme le matériel de la navigation et du sauvetage, les plans et dessins de canots, de bassins, de docks flottants, tous les modèles des bâtiments depuis le joncot et le périssoire jusqu'à l'automobile, un transatlantique et au torpilleur, le matériel de grèvement et de l'armement; les pavillons et signaux; le matériel de la navigation de plaisance; les appareils de sauvetage et de natation.

Une emprise sur le fleuve pour les embarcations à flottage complète cette

exposition maritime. La berge dont encore assise en aval à des machines hydrauliques, norias, pompes, tympans, récepteurs et presses hydrauliques, aux machines élévatoires de MM. Gaillet, Meunier et Thomas Powell, à une station d'électrification; à un moulin, exposé par M. le duc de Felire.

Dans une prochaine lettre, je tâcherai de compléter la description de l'exposition. Je veux sortir de là plus tôt possible afin de ne pas avoir le temps d'oublier le reste de ce que j'ai vu dans ce lieu.

PARLEMENT FÉDÉRAL

CHAMBRE DES COMMUNES

Ottawa, 27. La séance est ouverte à trois heures.

NOUVEAU PROJET DE LOI L'honorable JOHN CARLING dépose les bills suivants, qui sont lus pour la première fois: Bill pour amender l'Acte concernant les brevets d'invention.

Bill pour amender l'Acte concernant les droits d'auteur. Le titre de ce projet de loi est, en premier lieu, de soumettre à la décision des tribunaux les contestations qui s'élèvent au sujet des brevets d'invention, marques de commerce et droits d'auteurs au lieu de faire régler ces questions par le ministre de l'Agriculture ou son député, comme la chose se fait aujourd'hui.

Les bills suivants sont approuvés par le comité général de la Chambre: Bill pour incorporer le village de Victoriaville et pour ériger un municipalité la paroisse de Sainte-Victorie d'Arthabaska.—M. Girouard.

Bill pour autoriser la corporation du collège Bishop à vendre certains immeubles.—L'honorable M. Robertson.

BILLS LUS POUR LA SECONDE FOIS Les bills suivants sont lus pour la seconde fois: Bill pour amender la charte de la compagnie du chemin de fer et des houillères d'Alberta.

Bill pour amender la charte de la compagnie du chemin de fer de Fort Arthur, Du-luth et de l'Ouest.

Bill pour constituer en corps politique la compagnie du chemin de fer et de l'ostréiculture de la Saskatchewan.

ADMINISTRATION DES POSTES L'honorable M. HAGGART, en réponse à M. Beausoleil, dit que les habitants de la paroisse de Saint-Etienne n'ont pu obtenir de M. Curran aucune demande au gouvernement au sujet de l'érection d'un bureau de poste à cet endroit.

LA POLICE DU HAVRE DE MONTREAL L'honorable M. TUPPER, répondant à une interpellation de M. Curran, dit que le gouvernement s'occupe actuellement de la question de demander au parlement d'accorder une gratification aux membres du corps de police de Montréal qui a été licencié dernièrement.

NOUVEAUX BUREAUX DE POSTE L'honorable M. HAGGART, en réponse à M. Kirk, dit que l'on va ouvrir de nouveaux bureaux de poste à Oyater Pond, Gushyborough, et qu'un nouveau bureau va être établi à Little Dover.

LES JETÉES DE SAINT-ANNE DE KAMOURASKA Sir Hector LANGVIN, en réponse à M. Desjardins, dit que le gouvernement s'occupe du projet de faire préparer la jetée de Sainte-Anne-Lapocatière, comté de Kamouraska. On va aussi envoyer un ingénieur pour examiner la jetée de Kamouraska.

SOCIÉTÉS DE COLONISATION L'honorable M. DEWANEY, en réponse à M. O'Brien, dit que M. Rufus Stephenson, ex-inspecteur des colonies de l'Ontario, a été nommé directeur de ce service du gouvernement depuis le 30 juin 1889.

L'EXPORTATION DE DÉTAIL L'honorable M. CARLING, en réponse à M. Pope, dit que le gouvernement a l'intention d'établir une station de quarantaine, sur la frontière, soit dans la province d'Ontario, soit dans celle de Québec, parce qu'il ne pourrait le faire sans nuire à l'exportation du bétail de ce pays.

Il sera peut-être nécessaire, plus tard, de suspendre l'importation du bétail de tous les pays où sévit la pleurésie du bétail. M. Curran, au sujet du commerce de l'exportation du bétail en Angleterre.

LES BIENS DES JÉSUITES M. O'BRIEN demande copie de tous les rapports ou opinions des officiers en loi de la Couronne relativement à l'acte de la province de Québec intitulé "Acte pour le règlement de la question des biens des Jésuites," et des points de droit qui leur ont été soumis.

Cela est nécessaire, dit-il, parce que l'opinion donnée par les officiers en loi de la couronne est formulée en des termes très généraux et qu'il est indispensable d'avoir une copie des questions qui leur ont été posées.

Il désire savoir si quelques points ont été soumis aux officiers en loi de la couronne ou si on leur a simplement adressé l'Acte en question; il est d'avis de ce genre, et demande de nous renseigner sur ce point.

Il est regrettable que le gouvernement, après s'être justifié de son attitude sur cette question, ait jugé à propos de demander cette opinion au lieu de soumettre le cas aux tribunaux, devant lesquels la question aurait pu être discutée d'une manière impartiale, ce qui aurait contribué pour beaucoup à calmer l'agitation qui s'est élevée dans le pays.

La motion est adoptée. Sir John A. MACDONALD demande à M. Mulock de remettre à plus tard sa proposition aux fins qu'une adresse soit présentée au Sénat pour protester de la loyauté des Canadiens envers la Couronne, jusqu'à ce qu'il ait l'occasion de s'entretenir de cette question avec l'honorable député.

M. Mulock y consent et la question est remise à plus tard. LE SERVICE DES MALLÉS EUROPÉENNES Sir John A. MACDONALD demande aussi à l'honorable M. Mulock de remettre à plus tard sa proposition au Sénat demandant la production de la correspondance entre le gouvernement et MM. Anderson au sujet du service des malles européennes, vu que le service de cette correspondance maintient servit les fins, d'autres personnes avec lesquelles le gouvernement est en relations agréables, d'une loi de ce genre.

Le contrat du gouvernement avec MM. Anderson, a été réalisé à la demande de ces derniers.

Le chef de la gauche consent à remettre sa motion à plus tard.

M. McMillen revient à la charge. M. McMillen, suivant son habitude, demande la production de plusieurs documents, entre autres, un rapport de la même nature que celui qu'il a demandé ces jours derniers touchant les traitements des ministres de la couronne, etc.

Sir John A. MACDONALD, sur un ton railleur, dit qu'il apprécie les motifs pour lesquels le député de Wellington Nord demande les rapports en question, mais, ajoute le premier ministre, je ne puis consentir à une dépense inutile; un comité que je m'opposerais à cette motion.

L'honorable député peut facilement obtenir les renseignements qu'il désire en consultant les comptes publics. L'honorable M. LAURIER se prononce en faveur de la proposition de M. McMillen; cette motion est renvoyée au lendemain.

Plusieurs motions demandant la production de différents rapports sont adoptées, puis la séance est levée à 4.30 hrs.

Législature Provinciale

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

QUÉBEC, 27.

La séance est ouverte à 3.45 heures.

LE BILLOU D'EXPROPRIATION M. ROBERTOUX dépose un bill pour faire disparaître tous doutes quant à l'application de la loi concernant les expropriations en la cité de Québec.

BILLS APPROUVÉS EN COMITÉ GÉNÉRAL Les bills suivants sont approuvés par le comité général de la Chambre: Bill pour incorporer le village de Victoriaville et pour ériger un municipalité la paroisse de Sainte-Victorie d'Arthabaska.—M. Girouard.

Bill pour autoriser la corporation du collège Bishop à vendre certains immeubles.—L'honorable M. Robertson.

BILLS LUS POUR LA SECONDE FOIS Bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer de colonisation de la paroisse de l'Union des protestants de Montréal à vendre certains immeubles et pour ratifier l'union des écoles districte de Québec.—M. Curran.

Bill pour amender la charte de la paroisse de Saint-Gabriel et de Saint-Jean-Baptiste avec la municipalité scolaire de la ville de Montréal.—M. Haggart.

Bill pour incorporer l'Union des ouvriers de Lévis.—M. Lemieux. Bill pour incorporer la "Royal Art Union".—M. de Grosbois.

Bill pour amender la charte de la compagnie du chemin de fer "Québec Central".—M. Murphy.

LA RÉCLAMATION DE M. MCGREEVEY L'honorable M. TAILLON demande quelle procédure a été instituée de la compagnie de M. McGreevey le 17 janvier 1887, dans la cause par laquelle M. Thom McGreevey en appelle de la décision des arbitres sur la réclamation de la compagnie de M. McGreevey contre le gouvernement du Québec, relativement à la construction du chemin de fer du Nord?

L'honorable M. MERCIER répond longuement à cette interpellation. Le voyage en Angleterre de l'honorable M. Irvine, avocat du demandeur, a été la cause de plusieurs retards dans le procès. M. McGreevey présentait la Couronne et, lorsque le gouvernement du jour est monté au pouvoir, l'honorable M. Langevin lui a été adjoint au conseil.

Après la nomination de l'honorable M. Bossé comme juge, la cause est restée pendante.

LE CHEMIN DE FER DE MONTREAL ET SORÉ L'honorable M. MERCIER, en réponse à M. Lavoie, dit que le gouvernement a pris possession du chemin de fer de Montréal et Soré parce que la taxe imposée sur les corporations commerciales n'avait pas été payée.

La vente est fixée au 28 mars. DROITS SUR LA COUPE DU BOIS L'honorable M. MERCIER, répondant à une interpellation de M. LeGriffon, dit que M. Edmond Caron, député de Maskinongé, est endetté envers le gouvernement pour droits sur la coupe du bois depuis l'hiver de 1888. Le montant qu'il doit est de \$2,485 avec intérêt.

TRAVAUX PUBLICS L'honorable M. ROBINSON, en réponse à une interpellation de M. François Dion, qui a entrepris de réparer le pont sur la Métépédic, réclame \$5,000 pour les dommages qu'il a soufferts dans l'exécution de ses travaux.

REQÛTE DES HABITANTS DE SAINT-ÉPIREME M. LANGLOIS—Est-ce l'intention du gouvernement de faire droit à la requête des habitants de la paroisse de Saint-Epiphane de la Beauce, qui ont été victimes de dégâts causés par la grêle et qui ont demandé au gouvernement de leur venir en aide?

L'honorable M. RIDEAU—C'est ce que l'on a été pris en considération.

PEU MGR. LEGRÉ L'honorable M. MERCIER lit une lettre de Son Excellence le cardinal Taschereau, remerciant cette Chambre de l'hommage qu'elle a rendu à la mémoire de feu M. Monsigny Légaré en assistant à ses funérailles.

LES DÉGRÉS UNIVERSITAIRES M. HALL propose que la chambre se forme en comité pour discuter le bill concernant les degrés universitaires.

À la demande de l'honorable M. Mercier, la motion est remise à jeudi afin de permettre au barreau de Montréal d'exprimer son opinion sur ce projet de loi.

La lecture des résolutions suivantes est fixée à demain: LES JURÉS ET LES TÉMOINS DE LA FRONTIÈRE NORD DE QUÉBEC Résolutions concernant la frontière nord de la province de Québec.—L'honorable M. Mercier.

LA RÉPRÉSENTATION À LA LÉGISLATURE Résolutions aux fins d'augmenter le nombre des représentants à la législature provinciale des comtés de Québec, de Wolfe et Richmond.—L'honorable M. Mercier.

Résolutions aux fins d'augmenter le nombre des représentants à la législature provinciale des comtés de Québec, de Wolfe et Richmond.—L'honorable M. Mercier.

Résolutions aux fins d'augmenter le nombre des représentants à la législature provinciale des comtés de Québec, de Wolfe et Richmond.—L'honorable M. Mercier.

L'honorable M. MERCIER lit une lettre de Son Excellence le cardinal Taschereau, remerciant cette Chambre de l'hommage qu'elle a rendu à la mémoire de feu M. Monsigny Légaré en assistant à ses funérailles.

Agony, et autres.—L'honorable M. M. GAGNON propose que la chambre se forme en comité afin de discuter certaines résolutions concernant la coupe du bois marchand dans certains comtés.

M. PELLETIER s'oppose à cette mesure, dit qu'il n'approuve pas le principe.

L'honorable M. TAILLON fait observer que ce n'est pas à cette phase que l'on doit s'opposer à cette mesure, vu qu'on n'est pas censé en connaître le sens qu'il n'aura pas été rapporté par le comité. Je me propose, dit-il, de la combattre moi-même en temps opportun.

La chambre se forme en comité et rapporte le bill. La séance est levée à six heures.

CONSEIL DE VILLE

Les emprunts

Il faut payer ses taxes pour voter Le conseil de ville a eu une assemblée spéciale hier après-midi, sous la présidence de Son Honneur le maire Grenier.

L'ouverture de la séance, le greffier lit une requête de Mme Germain, veuve de l'ancien greffier du Recorder, demandant une indemnité. Cette requête est renvoyée au comité de finances.

Madame Bonin, femme de l'ancien clerc du marché Papineau, demande elle aussi une indemnité. Cette requête est signée par un grand nombre de citoyens qui déclarent que M. Bonin a été pendant 18 ans au service de la corporation et sa famille a droit à une indemnité.

Cette requête est renvoyée au comité de finances. Le comité des marchés présente un rapport dont nous avons déjà parlé touchant l'admission dans la ville des animaux tués au dehors.

Le greffier de la cité reçoit instruction de préparer un règlement à cet effet. Le département de la marine envoie au conseil une réponse aux plaintes faites au gouvernement. Le comité de l'eau s'est réuni pour qu'en certains endroits, surtout dans la rivière Ottawa on jettât du bran de scie en abondance, ce qui pouvait avoir des conséquences fâcheuses pour la santé publique. Le comité de l'eau reçoit instruction de répondre à cette lettre et de demander de plus amples renseignements.

LE PAVILLON ENFRONT L'honorable M. STEPHENS expose qu'il a considéré le rapport du comité des chemins recommandant un emprunt de cinq millions de piastres, mais il ne peut l'approuver.

Après une entente avec le comité des chemins, il a été décidé d'emprunter un million pour le présent. L'échevin Rolland demande que le rapport soit adopté.

Le comité des emprunts expose qu'il a considéré le rapport du comité des chemins recommandant un emprunt de cinq millions de piastres, mais il ne peut l'approuver.

Après une entente avec le comité des chemins, il a été décidé d'emprunter un million pour le présent. L'échevin Rolland demande que le rapport soit adopté.

Le comité des emprunts expose qu'il a considéré le rapport du comité des chemins recommandant un emprunt de cinq millions de piastres, mais il ne peut l'approuver.

Après une entente avec le comité des chemins, il a été décidé d'emprunter un million pour le présent. L'échevin Rolland demande que le rapport soit adopté.

Le comité des emprunts expose qu'il a considéré le rapport du comité des chemins recommandant un emprunt de cinq millions de piastres, mais il ne peut l'approuver.

Après une entente avec le comité des chemins, il a été décidé d'emprunter un million pour le présent. L'échevin Rolland demande que le rapport soit adopté.

Le comité des emprunts expose qu'il a considéré le rapport du comité des chemins recommandant un emprunt de cinq millions de piastres, mais il ne peut l'approuver.

Après une entente avec le comité des chemins, il a été décidé d'emprunter un million pour le présent. L'échevin Rolland demande que le rapport soit adopté.

Le comité des emprunts expose qu'il a considéré le rapport du comité des chemins recommandant un emprunt de cinq millions de piastres, mais il ne peut l'approuver.

Après une entente avec le comité des chemins, il a été décidé d'emprunter un million pour le présent. L'échevin Rolland demande que le rapport soit adopté.

Le comité des emprunts expose qu'il a considéré le rapport du comité des chemins recommandant un emprunt de cinq millions de piastres, mais il ne peut l'approuver.

Après une entente avec le comité des chemins, il a été décidé d'emprunter un million pour le présent. L'échevin Rolland demande que le rapport soit adopté.

Le comité des emprunts expose qu'il a considéré le rapport du comité des chemins recommandant un emprunt de cinq millions de piastres, mais il ne peut l'approuver.

Après une entente avec le comité des chemins, il a été décidé d'emprunter un million pour le présent. L'échevin Rolland demande que le rapport soit adopté.

Le comité des emprunts expose qu'il a considéré le rapport du comité des chemins recommandant un emprunt de cinq millions de piastres, mais il ne peut l'approuver.

Après une entente avec le comité des chemins, il a été décidé d'emprunter un million pour le présent. L'échevin Rolland demande que le rapport soit adopté.

Le comité des emprunts expose qu'il a considéré le rapport du comité des chemins recommandant un emprunt de cinq millions de piastres, mais il ne peut l'approuver.

Après une entente avec le comité des chemins, il a été décidé d'emprunter un million pour le présent. L'échevin Rolland demande que le rapport soit adopté.

Le comité des emprunts expose qu'il a considéré le rapport du comité des chemins recommandant un emprunt de cinq millions de piastres, mais il ne peut l'approuver.

Après une entente avec le comité des chemins, il a été décidé d'emprunter un million pour le présent. L'échevin Rolland demande que le rapport soit adopté.

plique ses raisons. On n'exécute pas de travaux de réparations à la couronne, et un ministre occupé une position aussi importante qu'un échevin. Rires.

TEXTURA

AMUSEMENTS DE LA SEMAINE

THEATRE ROYAL - On les Premier

M. McChavin Rainville a proposé

Cette résolution a été adoptée

Par quelle raison priver du droit

de vote ceux qui n'ont pas payé

la taxe de l'eau? La corporation

est financièrement garantie par

le mobilier des occupants de maisons

pour ne pas perdre de la taxe, s'il

y a des délinquants, cela est dû à

la négligence de la corporation. Quand

la taxe n'est pas payée au temps

du, que la corporation sévise contre

les retardataires et l'on verra

qu'il n'y aura rien de moins. Qu'on

épargne pas les négligents et ils

deviendront bien promptement à payer,

mais qu'on ne cherche pas à les

punir en les défranchissant car dans

ce cas c'est la ville qui souffre.

Nous espérons que l'échevin Rainville

réussira à faire adopter par la

Assemblée un amendement pour

empêcher qu'on défranche les

échevins par milliers, comme cela

se fait actuellement.

SESSIONS SPECIALES

Le Penitencier

Cette matin, en cours des sessions

spéciales, M. le juge Desnoyers a

condamné à cinq années de pénitence

le nommé Green, accusé de vol

avec effraction.

Les femmes Lillie Elve a demandé

à subir son procès devant un jury,

au prochain terme la Cour du

Jury de la Reine, et elle a été

admise à fournir caution.

Le procès de Léon Gagnon, de

Napoleon Thomas, de Deiondne

Lécuyer et de Paul Thomas ont été

renvoyés à la date de la venue.

La cause de Charles Hill et Church,

accusés d'avoir escroqué une centaine

UN INCENDIARI

Les délinquants - son arrestation

Un jeune homme du nom de

Napoleon Thomas, âgé de 27 ans, domicilié

à Saint-Jérôme depuis quatre

mois environ, a été arrêté hier soir,

en vertu d'un mandat émané d'un

Juge de paix de Saint-Jérôme.

Le mandat avait été remis à l'huissier

Godefroy Goulet, qui est venu

se rendre à Montréal pour chercher

le nommé Thomas, qui avait été arrêté

à Saint-Jérôme par le train de ce

soir.

Le mandat a été pris contre

Hardy, pour vol d'une bouteille de

bière appartenant à M. J. G. Leduc,

oncle de Hardy, pendant qu'il

était au service de ce dernier.

Il est soupçonné d'avoir commis

plusieurs autres méfaits, dont

certains très graves, et c'est ce qui

a déterminé les autorités de Saint-

Jérôme à le faire arrêter.

Pendant qu'il demeurait dans

ce local, il s'était livré à de

nombreux méfaits, dont le plus

grave fut de se livrer à un

vol de 120 piéds de long appartenant

à M. Leduc, qui fut incendié avec tout

ce qu'il contenait. Un charretier

nommé Louis Hébert, qui vola

plusieurs objets, fut également

inculpé. Ces vols furent représentés

à la justice par un mandat d'arrêt

émissé par le juge de paix de

Saint-Jérôme. Le prisonnier sera

renvoyé devant le juge de paix de

Saint-Jérôme, qui attendra son

procès.

Le nommé Hardy, qui est un

jeune homme de 27 ans, est un

très mauvais sujet, et c'est ce qui

a déterminé les autorités de Saint-

Jérôme à le faire arrêter.

Pendant qu'il demeurait dans

ce local, il s'était livré à de

Résolutions de condoléances

A une assemblée régulière des

membres de la corporation de la

ville de Beauharnois, tenue à

l'hôtel de ville, lundi, le vingt-

septième jour de janvier, ont

assisté quarante-cinq membres,

à laquelle étaient présents:

M. le maire, M. le conseiller Louis

Primeau, M. le conseiller Louis

Primeau, M. le conseiller Louis

Primeau, M. le conseiller Louis

Primeau, M. le conseiller Louis

Primeau, M. le conseiller Louis

Primeau, M. le conseiller Louis

Primeau, M. le conseiller Louis

Primeau, M. le conseiller Louis

Primeau, M. le conseiller Louis

Primeau, M. le conseiller Louis

Primeau, M. le conseiller Louis

Primeau, M. le conseiller Louis

Primeau, M. le conseiller Louis

Primeau, M. le conseiller Louis

Primeau, M. le conseiller Louis

Primeau, M. le conseiller Louis

Primeau, M. le conseiller Louis

Primeau, M. le conseiller Louis

Primeau, M. le conseiller Louis

Primeau, M. le conseiller Louis

Primeau, M. le conseiller Louis

Primeau, M. le conseiller Louis

Primeau, M. le conseiller Louis

Primeau, M. le conseiller Louis

Primeau, M. le conseiller Louis

Primeau, M. le conseiller Louis

Primeau, M. le conseiller Louis

Primeau, M. le conseiller Louis

Primeau, M. le conseiller Louis

Primeau, M. le conseiller Louis

Primeau, M. le conseiller Louis

Primeau, M. le conseiller Louis

Primeau, M. le conseiller Louis

Primeau, M. le conseiller Louis

Primeau, M. le conseiller Louis

Primeau, M. le conseiller Louis

Primeau, M. le conseiller Louis

Primeau, M. le conseiller Louis

LES VOLEURS DE CADAVRES

Horrible spectacle dans l'école de

médecine de Kingston

Quels sont les coupables?

Kingston, 25.-On vient de faire,

en cette ville, des découvertes qui

ont causé une profonde sensation.

En octobre dernier, lors de la

réouverture de l'école de médecine

de Kingston, le nombre des élèves

avait augmenté dans une grande

proportion. Les fils d'un certain

herbe constatarent qu'ils étaient à

court de «sojets» pour leurs

études anatomiques. On tint conseil

et, quelques jours plus tard,

deux nouveaux cadavres étaient

apportés sur les tables de dissection.

A la même époque, les journaux

locaux racontèrent que la tombe de

Stephens Johnson, située au cimetière

de ce lieu, avait été violée, et que le

cadavre de ce dernier avait été enlevé.

On ajouta que les malfaiteurs étaient

en train d'enlever un autre cercueil

quand ils furent surpris par un

gardien qui tira sur eux un coup

de revolver. L'un d'eux se voyant

encadré fut blessé, car on aperçut

sur le toit de l'école, le lendemain,

une longue traînée de sang qui

se continuait jusqu'à la route, où

probablement une charrette attendait

les fugitifs. Le lendemain, le fils de

Johnson se rendit à Kingston et

accompagna de la police, avec à

l'école de médecine où des recherches

furent faites, mais sans résultat.

Les fils, cependant, qui croyaient

que les restes de son père étaient

cachés dans cet établissement ou dans

quelque autre du même genre,

continuant à se livrer à ces

opérations, furent surpris à Kingston

et, accompagné de quelques

hommes de police, se rendit à l'école

de médecine. En entrant, ils

Par E. R. GAREAU

Agent d'Immobilier, 57 rue St Gabriel

A VENDRE, rue St Dominique, maison

de six pièces, avec jardin, grand

garage, terrain de 20 x 100 piéds, 100

piéds, terrain de 20 x 100 piéds, 100

piéds, terrain de 20 x 100 piéds, 100

piéds, terrain de 20 x 100 piéds, 100

piéds, terrain de 20 x 100 piéds, 100

piéds, terrain de 20 x 100 piéds, 100

piéds, terrain de 20 x 100 piéds, 100

piéds, terrain de 20 x 100 piéds, 100

piéds, terrain de 20 x 100 piéds, 100

piéds, terrain de 20 x 100 piéds, 100

piéds, terrain de 20 x 100 piéds, 100

piéds, terrain de 20 x 100 piéds, 100

piéds, terrain de 20 x 100 piéds, 100

piéds, terrain de 20 x 100 piéds, 100

piéds, terrain de 20 x 100 piéds, 100

piéds, terrain de 20 x 100 piéds, 100

piéds, terrain de 20 x 100 piéds, 100

piéds, terrain de 20 x 100 piéds, 100

piéds, terrain de 20 x 100 piéds, 100

piéds, terrain de 20 x 100 piéds, 100

piéds, terrain de 20 x 100 piéds, 100

piéds, terrain de 20 x 100 piéds, 100

piéds, terrain de 20 x 100 piéds, 100

piéds, terrain de 20 x 100 piéds, 100

piéds, terrain de 20 x 100 piéds, 100

piéds, terrain de 20 x 100 piéds, 100

piéds, terrain de 20 x 100 piéds, 100

piéds, terrain de 20 x 100 piéds, 100

piéds, terrain de 20 x 100 piéds, 100

piéds, terrain de 20 x 100 piéds, 100

piéds, terrain de 20 x 100 piéds, 100

piéds, terrain de 20 x 100 piéds, 100

piéds, terrain de 20 x 100 piéds, 100

piéds, terrain de 20 x 100 piéds, 100

piéds, terrain de 20 x 100 piéds, 100

piéds, terrain de 20 x 100 piéds, 100

piéds, terrain de 20 x 100 piéds, 100

piéds, terrain de 20 x 100 piéds, 100

piéds, terrain de 20 x 100 piéds, 100

piéds, terrain de 20 x 100 piéds, 100

piéds, terrain de 20 x 100 piéds, 100

piéds, terrain de 20 x 100 piéds, 100

piéds, terrain de 20 x 100 piéds, 100

M. BO

me demande ce que j'ai fait

pour le quartier qu'il a représenté.

ALPHONSE BRAZEAU.

COMITE DE

M. LECHEVIN LAURIER

ouvert tous les soirs, au No 1520

rue Ste Catherine.

Nous sollicitons la visite des

amis, et plusieurs orateurs adre-

seront la parole tous les soirs.

QUARTIER ST-LOUIS

COMITE DE M. LECHEVIN

Louis Boisseau

No 1887

RUE STE CATHERINE

Téléphone Bell: 6123

Tous les amis de M. L'Échevin Louis

Boisseau sont priés de se rendre au

comité, qui réunit en permanence au

No 1887 de la rue Ste Catherine.

Tous les citoyens favorables à la

cause de M. L'Échevin Boisseau

seront priés de venir assister à la

réunion qui aura lieu le samedi

prochain, à 8 heures, au No 1887

de la rue Ste Catherine.

Les citoyens qui ont été élus

pour le comité sont priés de

se rendre à la réunion.

Le samedi 27 janvier, à 8 heures,

au No 1887 de la rue Ste Catherine.

Le dimanche 28 janvier, à 8 heures,

au No 1887 de la rue Ste Catherine.

Le lundi 29 janvier, à 8 heures,

au No 1887 de la rue Ste Catherine.

Le mardi 30 janvier, à 8 heures,

au No 1887 de la rue Ste Catherine.

Le mercredi 31 janvier, à 8 heures,

au No 1887 de la rue Ste Catherine.

Le jeudi 1er février, à 8 heures,

au No 1887 de la rue Ste Catherine.

Le vendredi 2 février, à 8 heures,

au No 1887 de la rue Ste Catherine.

Le samedi 3 février, à 8 heures,